

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

VILLE
de
MORESTEL

N° 36 / 2022

Objet : MISE A DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ A
COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022
- Vu la proposition de la société AIR LIQUIDE SA, 6 rue Cognacq Jay – 75007 PARIS – pour la mise à disposition d'emballages de gaz à compter du 1^{er} octobre 2022.

DECIDE :

Article 1

- DE SOUSCRIRE auprès d'Air Liquide la location de :
 1. RR0A104 SMART AU PRIX DE 249€ TTC
 2. RR0a106 CLASSIC AU PRIX DE 237.95€ TTC
- Pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

Article 2

- DE REALISER toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 1^{er} août 2022

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220801-DC-036-2022-DE
Date de télétransmission : 01/08/2022
Date de réception préfecture : 01/08/2022